

**Appel à candidatures pour la mise à disposition sous bail à ferme de carrière ou de longue durée de parcelles agricoles situées à Ghlin (Mons) et Jemappes (Mons)**

L'Agence du foncier agricole wallon lance un appel à candidature pour la mise en location de 6 lots de parcelles agricoles situées à Ghlin (Mons) et Jemappes (Mons) via le cahier des charges **RW-SPW-ARNE-DAFoR-2025/9**.

La mise en location se fera via le bail de carrière. Si le soumissionnaire choisi ne respecte pas les conditions légales pour conclure ce bail de carrière, la mise en location se fera via le bail de longue durée.

Le cahier des charges est consultable sur le site internet de l'Agence du foncier agricole: <https://agencedufoncieragricole.wallonie.be/>. Un exemplaire peut être obtenu en adressant un mail à [agencedufoncieragricole@spw.wallonie.be](mailto:agencedufoncieragricole@spw.wallonie.be).

Les parcelles concernées, propriétés de la Région wallonne, sont reprises dans le tableau ci-dessous et sont **réparties en 6 lots** :

LOT	Division	Commune	Rue ou lieu-dit	Contenance			Cadastre (section et numéro)	Nature	Région agricole
				Ha	a	ca			
<b>1 rouge</b>	Jemappes	Mons	Petit marais		89	50	A 149	Prairie permanente	Sablo-limoneuse (Hainaut)
	Jemappes	Mons	Fonds du petit marais		13	40	A 150D	Prairie permanente	Sablo-limoneuse (Hainaut)
	Jemappes	Mons	Fonds du petit marais		17	40	A 150E	Prairie permanente	Sablo-limoneuse (Hainaut)
	Jemappes	Mons	Prés à bœufs		15	20	A 150F	Prairie permanente	Sablo-limoneuse (Hainaut)
	Jemappes	Mons	Prés à bœufs		16	40	A 150G	Prairie permanente	Sablo-limoneuse (Hainaut)
	Jemappes	Mons	Fonds du petit marais		15	60	A 150H	Prairie permanente	Sablo-limoneuse (Hainaut)
	Jemappes	Mons	Fonds du petit marais		16	00	A 150K	Prairie permanente	Sablo-limoneuse (Hainaut)
	Jemappes	Mons	Fonds du petit marais		30	20	A 151E	Prairie permanente	Sablo-limoneuse (Hainaut)
	Jemappes	Mons	Fonds du petit marais		30	10	A 151F	Prairie permanente	Sablo-limoneuse (Hainaut)
	Ghlin	Mons	Prés sauvages		47	58	C 762A (anciennement partie des n° 235 et 251)	Prairie permanente	Sablo-limoneuse (Hainaut)

LOT	Division	Commune	Rue ou lieu-dit	Contenance			Cadastre (section et numéro)	Nature	Région agricole
				Ha	a	ca			
2 jaune	Jemappes	Mons	Coulbaix	4	44	08	A 639A (anciennement partie des n° 235 et 251)	Terre arable	Sablo-limoneuse (Hainaut)
	Ghlin	Mons	Prés sauvages	1	03	25	C 761A (anciennement partie des n°252, 253, 487, 488, 489, 490, 491 et 492/2A)	Terre arable	Sablo-limoneuse (Hainaut)
	Ghlin	Mons	Prés sauvages		3	66	C 762B (anciennement partie du n°251)	Terre arable	Sablo-limoneuse (Hainaut)
3 bleu foncé	Jemappes	Mons	Coulbaix	1	50	04	A 639B (anciennement partie des n°152A, 154A, 159C et 159A)	Prairie permanente	Sablo-limoneuse (Hainaut)
	Jemappes	Mons	Coulbaix		44	20	A 163	Prairie permanente	Sablo-limoneuse (Hainaut)
	Jemappes	Mons	Coulbaix		88	30	A 164	Prairie permanente	Sablo-limoneuse (Hainaut)
4 vert	Ghlin	Mons	Prés d'Haine		12	30	C 532	Prairie permanente	Sablo-limoneuse (Hainaut)
	Ghlin	Mons	Prés d'Haine		30	42	C 533A	Prairie permanente	Sablo-limoneuse (Hainaut)
	Ghlin	Mons	Prés d'Haine		73	15	C 544B	Prairie permanente	Sablo-limoneuse (Hainaut)
5 bleu clair	Ghlin	Mons	Prés d'Haine		22	70	C 548	Terre arable	Sablo-limoneuse (Hainaut)
	Ghlin	Mons	Prés d'Haine		26	10	C 549	Terre arable	Sablo-limoneuse (Hainaut)
	Ghlin	Mons	Prés d'Haine		58	60	C 550	Terre arable	Sablo-limoneuse (Hainaut)
6 rose	Ghlin	Mons	Chemin de Ghlin à Mons		59	70	C 555A	Terre arable	Sablo-limoneuse (Hainaut)

#### Modalités de soumission

Toute personne intéressée par la mise à disposition du/des lot(s) proposé(s) peut remettre sa candidature. Un modèle de soumission est disponible en annexe 2 du cahier des charges. **Le soumissionnaire remet une candidature distincte pour chaque lot pour lequel il se porte candidat. Toute soumission pour lots groupés est écartée.**

Les soumissions sont transmises comme suit :

1° soit envoyées par pli postal recommandé, libellé au nom de **la Région Wallonne (SPW-ARNE) – Direction de l'Aménagement foncier rural (DAFoR), sis au 7 Avenue Prince de Liège à 5100 Namur (Jambes), à l'attention de Monsieur Marc Thirion, Directeur.** Le pli contient une ou plusieurs

enveloppe(s) scellée(s), portant la mention : « **soumission pour la location sous bail à ferme du lot n°1, 2, 3, 4, 5 ou 6 du cahier des charges RW-SPW-ARNE-DAFoR-2025/9** » ;

2° soit déposées sous enveloppe scellée portant la mention : « **soumission pour la location sous bail à ferme du lot n°1, 2, 3, 4, 5 ou 6 du cahier des charges RW-SPW-ARNE-DAFoR-2025/9** » à la **Région Wallonne (SPW-ARNE) – Direction de l’Aménagement foncier rural (DAFoR), sis au 7 Avenue Prince de Liège à 5100 Namur (Jambes), à l’attention de Monsieur Marc Thirion, Directeur**, contre accusé de réception ;

3° soit envoyées en format .pdf par courrier électronique à l’adresse [agencedufoncieragricole@spw.wallonie.be](mailto:agencedufoncieragricole@spw.wallonie.be) (attention, max 10 Mo par mail – si nécessaire, envoyer plusieurs mails par soumission). L’objet du courrier électronique est libellé comme suit : « **soumission pour la location sous bail à ferme du lot n°1, 2, 3, 4, 5 ou 6 du cahier des charges RW-SPW-ARNE-DAFoR-2025/9** ».

Les soumissions sont transmises pour le **vendredi 10 octobre 2025 à 16 heures au plus tard**. Les soumissions parvenues tardivement ne sont pas acceptées.

Marc THIRION,  
Directeur  
SPW ARNE – Direction de l’Aménagement foncier rural  
Agence du foncier agricole wallon